AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à Didier-Demanche et Cie, 29 [novembre 1849]

Jean-Baptiste André Godin à Didier-Demanche et Cie, 29 [novembre 1849]

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Didier-Demanche et Cie∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation1 p. (435)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Didier-Demanche et Cie, 29 [novembre 1849], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27197

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>29 novembre 1849</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Didier-Demanche et Cie</u>
Lieu de destinationReims (Marne)

Description

RésuméGodin accuse réception d'un effet sur Paris de 1 151,15 F et informe Didier-Demanche et Cie qu'il s'apprêtait à leur expédier quelques objets à l'arrivée de leur lettre du 28 novembre 1849. À propos de la réclamation d'une remise de 5 % sur les prix du tarif : Godin conteste la retenue opérée par Didier-Demanche et Cie et leur demande de reconnaître la différence entre le montant dû et le montant de leurs règlements avant de leur livrer des marchandises qu'il ne peut vendre qu'aux conditions qu'il leur a déjà indiquées.

Mots-clés

Appareils de cuisson, Conflit, Distribution des produits, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin"

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDidier-Demanche et Cie GenreNon pertinent Pays d'origineFrance ActivitéCommerce

BiographieQuincaillier établi à Reims (Marne) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023

My onsure Juy hiam gom 29 pai bun lution de Notre lettre du 21 warant sur d' quenten fre 1/2 50.60 don't vietre compte a ete hadre a ma defarmer une a suferemances mais neagent plus de as prefites univers in magazin pepriouse tene gine extreme pour ripondre our cemaners faceires essions Divie Demanched Muma M je fisais Disposer pour Vous quelques objets au moment de larrerie de votre lettre de 26 en dont par retire deser paris a vue La lonne foi aves laquelle par tracte to affaires or vie spend mistous dur garant que vous ninstattiring variantage sein les 5% que vous putinder, belonie, comme pe me pura as metter que atte retenue. Sont fander pe viens de hur de me reconnaite de la différence enterrequer dur vos dus dernieros remines afin de me-permettre de vous expedies u que par de sisponible pour vous me pouvant consentir a vous livere annie qu'aux unitions que le vicus ou fait partie surellies en temps wnsinsble aguer Maubenge Messieurs les Pougisseurs des faur non ge ne peux accepter le bateau que vous mosses qu'autent que ula ferait plaisir à M. B. Lucy